



DECLARATION LIMINAIRE DU CTS-GN **DU 23 NOVEMBRE 2011**

Pour ce deuxième CTS, le SNPC/FO, prend une nouvelle fois, acte de l'absence du directeur général de la gendarmerie. En revanche, il suffit de lire GEND INFO pour constater qu'il est systématiquement présent au CFMG. C'est dire le peu de considération qu'il porte aux Personnels Civils dans une période où la population s'accroît considérablement.

*Quel bilan tirons-nous des préoccupations annoncées au dernier CT : Avancements MINDEF, MIOMCTI (surtout 2011), indemnité compensatrice pour le corps de SA, changement d'échelon MINDEF, etc...
Aucune avancée significative.*

Monsieur le directeur des Ressources Humaines, le SNPC/FO pensait que notre arrivée au sein de votre Ministère nous aurait aidé à progresser dans nos attentes. Force est de constater que c'est un leurre ! Quid de nos Ouvriers de l'Etat, de nos TSEF, et de nos contractuels ? La volonté de votre Ministère est toujours de les laisser sur le bas- côté!! Nos collègues des autres périmètres du MIOMCTI qui sont intéressés par des postes à responsabilité en Gendarmerie seront commandés par des sous-officiers subalternes, le savent-ils ? La Gendarmerie ne souhaite pas laisser de place aux personnels civils, que comptez-vous faire ?

*En revanche, la carrière des militaires est en constante évolution : aucun problème pour la solde, les primes, et les avancements. Le SNPC/FO espérait qu'en pleine politique de transformation des postes, les personnels civils seraient impactés favorablement, or nous constatons que les militaires sont maintenus sur les postes les plus valorisants.
Conclusion : Les personnels civils devront toujours et encore « jouer des coudes » afin d'exister dans une structure militaro-militaire.*

Nous n'irons pas plus loin dans notre déclaration, en effet, un simple copier-coller de celle du 22 mars dernier aurait largement suffi...

Le SNPC/FO souhaiterait que le personnel civil de la Gendarmerie soit traité avec beaucoup plus de respect et de considération.

Merci de votre attention.